

COMMUNE DE COURVIERES
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2021
PROCES VERBAL

Lieu : Mairie de Courvières

Heure de convocation : 20 heures

Président : M. Éric LIEGEON

Secrétaire : Guillaume PATOZ

Membres présents : Éric LIEGEON, Bernard GIRARD, Dominique GEISSBUHLER, Xavier CLEMENT, Benjamin LHOMME, Guillaume PATOZ, Jérôme PEYLABOUD, Damien BACQUET

Membres absents : ---

Membres absents excusés : Jocelyne VUILLEMIN, Maurice COURTEBRAS, Fabienne DELACROIX qui donne procuration à Éric LIEGEON

Membres ayant participé au vote : 9

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 15 juillet 2021

2. Urbanisme

- Achat parcelle ZE 178
- Projet éolien Basse Joux

3. Finances

- Tarifs Centre d'Accueil
- DM Budget communal
- Exonération Taxe Foncière sur le bâti

4. Bois

- Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025

5. Intercommunalité

- Rapport CLECT

6. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu du CM du 15 juillet 2021

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu du Conseil municipal du 15 juillet 2021 est approuvé.

2. Urbanisme

Achat parcelle ZE 178

En janvier 2021, une délibération du Conseil municipal a été prise pour l'achat d'une partie de la parcelle de terrain ZE 178 d'environ 70 m² jouxtant l'école communale.

Le document d'arpentage réalisé par le géomètre fait ressortir une surface de 46 m². Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette surface pour l'achat de ce terrain par la commune

Projet éolien Basse Joux

Un projet éolien de la Basse Joux est envisagé sur les communes d'Esserval-Tartre, Plénise, Censeau et Mièges.

Ce projet concerne l'implantation d'un parc éolien de production d'électricité, livrée sur le réseau électrique national et de ses infrastructures connexes. Après examen préalable des services de l'Etat et avis de la MRAE, le projet est soumis à enquête publique du 20 septembre au 22 octobre 2021.

Dans le cadre de cette enquête publique, les conseils municipaux des communes où l'installation doit être implantée et des communes dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet (toutes les communes situées dans un rayon de 6 kilomètres autour du projet) sont appelées à donner leur avis sur la demande d'autorisation, dès l'ouverture de l'enquête.

Le quorum ayant été atteint, un débat s'ensuit. Les élus regrettent de ne pas avoir plus d'informations sur ce projet (pas d'échanges avec les représentants de la société OPALE) et estiment les délais trop courts.

Le Conseil municipal émet un avis défavorable à 6 voix contre et 3 voix pour.

3. Finances

Centre d'Accueil

Une réflexion est menée sur les tarifs de location du Centre d'Accueil qui n'ont pas évolué depuis janvier 2018.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal valide les tarifs suivants :

TARIFS LOCATION CENTRE D'ACCUEIL

| | Village | Extérieur |
|--|---------|-----------|
| CENTRE D'ACCUEIL - SALLE | | |
| Week-end ou jours fériés | 350 € | 400 € |
| Jour supplémentaire pour WE | 50 € | 50 € |
| Nouvel an (Couchages compris) | 700 € | 800 € |
| Journée en Semaine (sans week-end) 1er jour | 100 € | 150 € |
| Journée en Semaine (sans week-end) Jours suivants | 75 € | 100 € |
| Semaine avec week-end | 550 € | 750 € |

Délibérations Modificatives Budget Communal

- Afin de pouvoir passer les écritures d'amortissement de l'année 2021, il convient d'augmenter de 1.98 € le c/6811 en dépenses de fonctionnement et le c/2804412 en recette d'investissement. En effet, cette écriture est la dernière annuité d'amortissement et les arrondis d'annuité viennent augmenter le montant total de 1.98€.
- Suite à la crise sanitaire, certaines locations ont été annulées, par conséquent, les arrhes versés doivent être remboursés. Aussi, il est proposé d'augmenter de 250€ le c/673 pour diminuer de 250€ le c/022 des dépenses imprévues.

Ces 2 DM sont approuvées à l'unanimité.

Exonération Taxe Foncière sur le bâti

Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement, sauf délibération contraire de la commune sur la part de la TFPB qui leur revient. Avec le transfert de la TFPB départementale au bloc communal, l'exonération à 100% sur 2 ans était automatiquement calculée sur la TFPB levée par le Département.

A défaut d'une délibération avant le 1^{er} octobre, cette exonération à 100% sera mécaniquement reconduite. L'exposé du Maire entendu, les membres du Conseil municipal valide cette exonération de 2 ans.

4. Bois

Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025

Le Président des Communes Forestières du Doubs attire l'attention des élus sur le nouveau contrat entre l'Etat et l'ONF pour la période 2021-2025.

Le futur contrat prévoit la suppression de 475 emplois temps plein au sein de l'ONF et sollicite un soutien financier des communes forestières majoré à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis 10 M€ en 2024 et 2025, soit un total de 27,5 M€, ce qui représente sur 3 ans un quasi-doublement des frais de garderie actuels.

Ces décisions sont évidemment inacceptables, nos communes ne peuvent être la variable d'ajustement à l'équilibre du budget de l'ONF.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025.
- demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises ;
- demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document afférent

5. Intercommunalité

Rapport CLECT (Commission d'évaluation des Charges Transférées)

Le Conseil communautaire a instauré le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1^{er} janvier 2012 et a composé la CLECT le 29 septembre 2020. La CLECT s'est prononcée le 6 juillet 2021 sur le transfert des charges nettes en 2019 et 2020 afin de permettre le calcul des attributions de compensation.

Aucune modification n'étant intervenue depuis 01 janvier 2018, il convient d'approuver le rapport du 06 juillet 2021 envoyé par la CFD. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

6. Questions diverses

• Financement matériel psychologue scolaire :

La commune de Frasne a transmis un courrier à la Mairie de Courvières pour une demande de participation à l'achat de matériels utilisés par la psychologue scolaire qui exerce à l'école de Courvières. Une participation de 1 euros par enfant est demandé, le Conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

- **Regard assainissement rue du Pré Couvert :**

La Communauté de Communes, en charge de l'assainissement, a informé la Mairie que le regard d'eau usée situé Rue du Pré Couvert n'est pas conforme. La CFD effectuera prochainement les travaux nécessaires.

- **Aménagement traversée du village :**

Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu avec le cabinet d'étude " Au-delà du fleuve".

Un état des lieux détaillé a pu ainsi être partagé avec notamment le fonctionnement de la circulation dans la commune, la sécurisation des piétons, les itinéraires des bus scolaires, le stationnement des véhicules, requalification de la place du village, etc...

La prochaine réunion aura lieu le 20 octobre prochain.

- **Sentier karstique :**

M. Bernard GIRARD présente le projet porté par la CFD pour la réalisation d'un sentier karstique sur les 3 communes de Frasne, Courvières et Boujailles.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des liaisons douces avec des étapes de découverte à pied ou en VTT dans chaque village.

Le circuit pour Courvières débuterait au moulin à vent, se dirigerait ensuite vers la sortie du village côté Boujailles pour emprunter le chemin du Cesset afin d'y découvrir les lapiaz et rejoindrait la Chapelle. Les aménagements seront pris en charge par la CFD.

- **Vie socio-culturelle :**

Mme Dominique GEISSBUHLER informe le Conseil municipal de l'embauche d'une animatrice à la CFD, Mme Emma CHAMORET, pour accompagner les jeunes âgés de 12 à 17 ans sur les 10 communes. Cette embauche a été réalisée dans le cadre d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Cette animatrice prendra contact prochainement avec les élus de chaque commune de la CFD puis rencontrera le public concerné pour échanger sur leurs attentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.